

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 27 septembre 2013
(convocation du 16 septembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Septembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, M. VERNEJOU Michel, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. TURON Jean-Pierre
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas jusqu'à 9h55
M. CHAUSSET Gérard à M. DANJON Frédéric à compter de 12h50
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 9h50
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à compter de 13h00
M. OLIVIER Michel à M. GUICHARD Max à compter de 11h45
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise à compter de 11h40
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. ROSSIGNOL Clément à Mme NOEL Marie-Claude à compter de 12h50
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle
M. SOUBABERE Pierre à M. TRIJOLET Thierry à compter de 10h30
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANCOIS Béatrice à compter de 12h15
M. BOUSQUET Ludovic à Mme DELATTRE Nathalie à compter de 12h
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
M. DAVID Yohan à M. DAVID Jean-Louis

Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCHENE Michel à compter de 12h
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à compter de 12h30
Mme EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques à compter de 12h35
M. GUICHOUX Jacques à Mme. BALLOT Chantal
M. JOANDET Franck à M. HURMIC Pierre à compter de 11h55
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
M. LOTHAIER Pierre à M. MOGA Alain
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne à compter de 10h50
M. POIGNONEC Michel à M. QUANCARD Denis
M. QUERON Robert à M. LABARDIN Michel
M. REIFFERS Josy à M. ROBERT Fabien à compter de 11h
M. SOLARI Joël à M. RAYNAL Franck

EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

ABSENT :

M. MAURRAS Franck

LA SEANCE EST OUVERTE

Association Permanences de la littérature - subvention exceptionnelle pour l'année 2013 relative à l'accompagnement des œuvres de la commande artistique tramway - décision

Madame ISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'association Permanences de la littérature a été créée en 2000. Elle a vocation à faire découvrir la littérature contemporaine en Aquitaine. Elle tente aussi de construire des ponts entre l'art contemporain, la musique, la danse et la littérature.

Elle organise de nombreuses manifestations à Bordeaux et en Gironde, et notamment le festival Ritournelles, qui lui permet d'accueillir des auteurs et artistes autour d'une thématique renouvelée tous les ans.

La 14^e édition du festival Ritournelles se déroulera du 5 au 9 novembre 2013. Elle questionnera le rapport qu'entretiennent littérature et art contemporain, dans le but de présenter les œuvres et de créer de nouveaux dispositifs de diffusion de la création.

Dans ce cadre, l'association Permanences de la littérature propose de dédier une soirée de la manifestation à « Commence alors la grande lumière du Sud-Ouest », l'œuvre que l'artiste Pascal Convert réalise sur la station Gare de Bègles, dans le cadre de la commande artistique tramway.

Ce rendez-vous, prévu le 6 novembre 2013 au Molière Scène d'Aquitaine, est destiné à mettre en avant l'œuvre plastique et la pensée de Pascal Convert, artiste qui ne cesse de questionner la question de la mémoire et de l'oubli. Il réunira les intervenants suivants : Pascal Convert, Catherine Millet (écrivain et critique d'art), Georges Didi-Huberman (écrivain et essayiste), Nigel Saint (universitaire et critique anglais), Didier Arnaudet (écrivain, critique d'art et commissaire d'exposition), Martine Saada (éditrice et directrice de l'Unité de programme Société et culture d'Arte), Bernard Lubat (musicien).

La procédure de commande publique du ministère de la Culture choisie par la Communauté urbaine de Bordeaux pour réaliser les œuvres tramway prévoit la mise en place d'actions d'accompagnement des projets, pour en faciliter la compréhension, l'appropriation et la valorisation. La proposition faite par l'association Permanences de littérature répond tout particulièrement à l'objectif de ces actions.

Pour organiser cette opération, l'association Permanences de la littérature a sollicité la Communauté urbaine de Bordeaux à titre exceptionnel, à hauteur de 6 000 €, dans le cadre d'un budget prévisionnel 2013 de 79 750 € TTC.

En 2012, la Communauté urbaine de Bordeaux a attribué une subvention exceptionnelle de 6 000 € à l'association Permanences de la littérature.

Dépenses	Montant €	Recettes	Montant €
Achats non stockés matières et fournitures	833	Prestations de services	2 225
Fournitures entretien petit équipement	300	Etat / Centre national du livre	13 000
Locations	2 500	Région Aquitaine	14 525
Entretien réparations	250	Département	6 900
Assurances	250	Communauté urbaine de Bordeaux	6 000
Rémunérations et honoraires	7 000	Ville de Bordeaux	15 000
Publicités, publications	5 500	Autres établissements publics	4 900
Déplacements	8 000	ECLA Aquitaine	1 500
Poste et télécommunications	1 600	CNASEA	5 700
Divers	150	OARA	7 000
Impôts et taxes	755	Aide privée	3 000
Rémunérations du personnel	31 150		
Charges sociales	21 462		
total des charges	79 750	total des produits	79 750

Cette dépense est prévue au budget principal de l'exercice 2013.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5211-1, L 5215-19 et L5215-20-1.

VU les statuts de l'association Permanences de la littérature

ENTENDU le rapport de présentation

DECIDE

article 1

Il est attribué une subvention exceptionnelle de 6 000 euros à l'association Permanences de la littérature pour l'organisation dans le cadre du festival Ritournelles, le 6 novembre 2013, d'une soirée autour de l'oeuvre de Pascal Convert « Commence alors la grande lumière du Sud-Ouest ».

article 2

Monsieur le président est autorisé à signer la convention ci-annexée, relative au règlement de la subvention précitée.

article 3

La dépense correspondante sera imputée sur le budget transport, chapitre 65, article 6574002, CRB GD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 septembre 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
8 OCTOBRE 2013**

PUBLIÉ LE : 8 OCTOBRE 2013

Mme. MICHÈLE ISTE